



Le père de mes enfants voudrait me baissé la pension de lui meme

Par **vero**, le **13/01/2009** à **16:13**

suis separée du père de mes enfants depuis 5 ans ,nous sommes passé devant le juge aux affaires familiale ,de ce faite j ai eu une pension alimentaire de 200 euros pour mes deux enfants .rna ce jour le père de mes enfants voudrait me retiré 20 euros de la pension vu qu il prend mon grand a mangé le midi et voudrait que je lui signe une lettre comme quoi je suis d accord .rna t il le droit de faire ca ? rnet si jamais je signe cette lettre est ce que ca lui donne ce droit ? rnmerci

Par **Marion2**, le **13/01/2009** à **17:52**

Bonsoir,rnrnLe père de vos enfants ne peut en aucun cas modifier de lui-même le montant de la pension alimentaire. Seul le JAF est habilité à le faire.rnVous n'avez rien à lui signer.